



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées agricoles

Question écrite n° 14965

Texte de la question

M. Philippe Nauche alerte M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences désastreuses de la mise en oeuvre de la décision ministérielle visant à placer sous direction commune le LEGTA de Neuvic et le lycée forestier de Meymac, décision n'ayant été précédée ni par une expertise, ni même par une concertation préalable. Cette décision anéantirait le soutien sans faille apporté par les collectivités locales au travers de leurs investissements, nuirait à la notoriété nationale de ces établissements, à leur implantation locale forte et remettrait en cause l'existence même de filières dont le succès n'est plus à démontrer. Il lui demande en conséquence de sursoir à cette décision et de lui faire part de ses intentions afin de parvenir à une solution acceptable par l'ensemble des partenaires.

Texte de la réponse

Le lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) de Neuvic et le LEGTA de Meymac, école forestière, bénéficient d'une réputation établie. Le projet de rapprochement des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Neuvic et de Meymac, n'est absolument pas dicté par quelque impératif d'économie, mais par la volonté d'allier les points forts des deux structures dans un ensemble qui doit assurer la présence de l'enseignement agricole en Haute-Corrèze. Le regroupement sous l'autorité d'un seul directeur pour les LEGTA de Meymac et Neuvic est nécessaire, compte tenu d'une réelle concurrence existant aujourd'hui entre les deux établissements. Ces deux lycées agricoles, distants seulement d'une vingtaine de kilomètres, affichent une évolution parallèle avec, dans chacun d'eux, une diminution marquée du nombre d'élèves aux dernières rentrées scolaires. Le type d'élèves susceptibles d'envisager une scolarité dans ces deux établissements est de même nature, avec une entrée environnementale significative. L'organisation des filières forestières au LEGTA de Meymac et des services aux collectivités au LEGTA de Neuvic s'articule autour des mêmes concepts du territoire, de mise en réseau, de logistique et de partenariat avec les collectivités. L'avenir de la filière forestière n'est pas remis en cause. Il s'agit, dans cette opération, de s'acheminer vers la création d'une offre pédagogique en phase avec l'évolution des filières et du territoire. La mise sous autorité unique des deux établissements vise notamment à renforcer la notoriété et l'identité du LEGTA de Meymac par le biais d'un projet commun à définir, basé sur une véritable complémentarité entre les deux établissements. Le projet lié à la formation préparatoire au baccalauréat technologique sciences et technologies de l'agronomie et du vivant du LEGTA de Meymac s'inscrit dans le cadre d'une mutualisation avec le LEGTA de Neuvic. Cette mutualisation, dont les modalités restent à définir, a été souhaitée par les directeurs des deux EPLEFPA concernés. Elle est liée à la récurrence des difficultés de recrutement de la filière au LEGTA de Meymac, et à la chute des effectifs au LEGTA de Neuvic à la rentrée scolaire 2007. Une telle approche globale a été pratiquée avec succès dans d'autres régions.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Nauche](#)

Circonscription : Corrèze (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14965

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 janvier 2008, page 429

Réponse publiée le : 1er avril 2008, page 2842